

Règlement ordre intérieur du PERUWELZ FOOTBALL CLUB

Saison 2014-2015

1. Généralités

Ethique :

A chaque instant, tout joueur représente le Péruwelz FC le plus dignement possible. Dans le cadre de sa formation sportive, il porte partout l'image du club (tenue vestimentaire notamment) et il est le représentant des valeurs chères au Club : politesse, respect, modestie... Il se comporte en sportif accompli et se soigne en conséquence, aussi bien sur le terrain qu'en dehors de celui-ci.

Il s'abstient de tout contact et de toute activité sportive avec d'autres clubs sans l'accord écrit préalable du Responsable

Technique de la Formation des Jeunes, sous peine d'exclusion du Club.

Administration :

Pour être en ordre administrativement, tout joueur du PFC doit :

- être en ordre d'affiliation et/ou de transfert ;
- être en ordre de cotisation selon le tableau et les modalités ci-jointes ;
- avoir rendu la fiche de renseignements (recto) et médicale (verso) complétée et signée; celle-ci certifie aussi qu'il a pris connaissance du présent règlement d'ordre intérieur et que le club est autorisé à diffuser sur son site Internet des photos du jeune dans son activité footballistique ;

2. Attitude

Attitude générale : chaque joueur doit :

- être poli, à tout moment ;
- traiter les coéquipiers, les adversaires, les entraîneurs, les délégués et les arbitres toujours avec le respect nécessaire ;
- à l'arrivée et au départ du complexe, serrer la main des entraîneurs et des délégués ;
- être présent aux entraînements pour pouvoir participer aux matches;
- en cas d'absence prévisible, prévenir son entraîneur ;
- en cas de blessure, présenter un certificat médical.

Fair-play et ligne de conduite pendant le match :

Sur le banc des réservistes :

- chaque joueur veillera à avoir un comportement correct pendant le match ainsi qu'un état d'esprit positif vis-à-vis des adversaires, des coéquipiers et du cadre technique.

Conduite à l'égard de l'adversaire, du public et de l'arbitre :

- chaque joueur serre la main de l'arbitre, des assistants et des adversaires, même en cas de défaite ;
- le joueur a une attitude digne quels que soient les événements ou le score ;
- il évite de montrer ou de provoquer des émotions (positives ou négatives) extrêmes ;
- il ne réagit pas à d'éventuelles provocations ou incitations du public ou des adversaires.

3. Infrastructures

Le règlement d'ordre intérieur du Stade de la Verte Chasse, affiché à l'entrée du complexe, doit être connu et respecté scrupuleusement.

Tout joueur du PFC contribue à garder les installations propres, agréables et accueillantes.

Matériel :

- le placement du matériel (par ex : buts amovibles) avant, pendant ou après l'entraînement se fait par l'équipe ;
- chaque semaine, des joueurs sont désignés responsables du matériel (ballons, cônes et chasubles) ;
- tout joueur prend soin de laisser un terrain « propre » après l'entraînement (pas de bandages, bouteilles, canettes...).

Vestiaires :

- tout joueur prend soin de quitter un vestiaire « propre » ;
- lors des matches, hormis les officiels et les joueurs désignés pour jouer la rencontre, personne n'aura accès aux vestiaires avant, pendant et après la rencontre ;
- pour les séances d'entraînement, l'accès aux vestiaires et aux zones d'entraînement (terrain, banc de touche) sera interdit à toute personne étrangère au club, ainsi qu'aux parents ;
- les bottines sont nettoyées à l'extérieur des vestiaires sur les gratte-pieds prévus à cet effet (en aucun cas dans les douches ni dans les lavabos);
- la bonne tenue des vestiaires est sous la responsabilité de l'entraîneur ;
- le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

4. Tenue

Sauf avis contraire, chaque joueur utilise uniquement le matériel mis à sa disposition par le PFC.

A l'extérieur, les joueurs portent la tenue de sortie fournie par le club.

Equipements de match :

- l'équipement est uniforme pour l'échauffement et pour l'arrivée sur le terrain ;
- pendant le match, le maillot est glissé dans le short, les jambières et bas sont remontés ;
- le cuissard doit être de la même couleur que celle du short ;
- chaussures de football : l'Union belge oblige les diabolins et les préminimes à jouer avec des multistuds ;
- pour les autres catégories : chaque joueur veille à porter des chaussures adaptées aux conditions météorologiques.

Bijoux :

- boucles d'oreilles et/ou piercings sont interdits au club ;
- les joueurs ne portent aucun bijou durant les séances d'entraînement et /ou durant un match.

5. Déplacements

Rendez-vous :

- les déplacements se font en groupe sauf si, en accord avec l'entraîneur, il en a été convenu autrement au préalable ;
- tous les déplacements se font au départ du Stade de la Verte Chasse ; le joueur se présente à l'heure de rendez-vous prévue.

Utilisation d'un moyen de transport :

- en cas de transport en voiture, les parents veillent à assurer leur responsabilité au niveau du transport des passagers ; ils se conduisent en bon père de famille et assurent le retour au Stade de la Verte Chasse en toute sécurité et dans le plus bref délai ;
- la reprise d'un joueur par un autre parent ne peut se faire que moyennant une décharge parentale écrite remise préalablement à l'entraîneur.

6. Accompagnement médical et soins.

Accidents et blessures :

Pour être couvert par l'assurance de l'Union Belge, tout joueur blessé (à l'entraînement ou en match), doit rentrer une déclaration d'accident ; ce document est disponible au secrétariat ou en ligne sur le site Internet du Péruwelz FC ; cette déclaration est à compléter par un médecin et à remettre dans un délai de 3 jours ouvrables auprès du secrétariat des jeunes.

Une fois la déclaration introduite, le joueur reçoit un courrier de l'Union Belge officialisant l'ouverture du dossier et contenant un certificat de guérison ; ce certificat de guérison est à soumettre au médecin et à remettre au secrétariat avant la reprise de la compétition ou de l'entraînement.

En cas de non-respect de cette procédure, le RMP ne peut se substituer à la responsabilité de ses joueurs ;

Pour le remboursement : après avoir payé toutes les factures et avoir perçu tous les remboursements de la mutuelle, toutes les quittances mentionnant les montants non remboursés sont à rentrer au secrétariat des jeunes ; la différence est prise en charge par le Fonds de solidarité de l'Union Belge et est versée sur un compte bancaire.

Attention : attelles, "aircast", anti-inflammatoires ne sont pas pris en charge. Le transport en ambulance est remboursé à hauteur de 50 %.

7. Hygiène et diététique

Hygiène :

Une douche est obligatoire après chaque entraînement ou match. L'utilisation de claquettes est recommandée.

Diététique :

- les joueurs sont tenus de suivre les règles diététiques sportives ;
- l'alcool, le tabac et une mauvaise alimentation ont une influence négative sur la condition physique et les prestations sportives et sont donc vivement déconseillés !
- un sommeil réparateur convenable est indispensable.

8. Parents

Dans le cadre des objectifs de formation de nos jeunes, il est instamment demandé aux parents :

- de se comporter de manière exemplaire tant envers les joueurs, entraîneurs et délégués de l'équipe dont fait partie leur enfant, que vis-à-vis des adversaires et des arbitres, ainsi que d'une manière générale vis-à-vis des membres du club, ce qui contribue de manière importante à la bonne image du club ;
- d'accompagner leur enfant, dans la mesure du possible, lors des matchs auxquels il participe, de collaborer autant que possible avec l'entraîneur et le délégué de leur enfant à l'organisation des déplacements de l'équipe,
- de s'abstenir d'intervenir en quoi que ce soit lors des entraînements et dans les décisions sportives prises par l'entraîneur (composition de l'équipe, remplacement d'un joueur en match...);
- de notifier au plus tôt au secrétariat tout changement de domicile ainsi que de numéro de téléphone (spécialement de téléphone portable).

Il est rappelé également aux parents :

- qu'il est interdit de pénétrer dans les vestiaires avant, pendant ou après un match ou entraînement, sauf autorisation spéciale de l'entraîneur ;
- qu'il est interdit de pénétrer sur un terrain ou dans la zone neutre d'un terrain pendant un match ou un entraînement;
- qu'ils sont tenus d'observer le règlement d'ordre intérieur affiché à l'entrée du complexe (qui précise notamment l'interdiction de toute activité commerciale sans l'autorisation écrite du conseil d'administration de l'A.S.B.L.).

9. Attention

- La carte d'identité ou la carte d'affiliation (avant 12 ans) est obligatoire pour toutes les compétitions officielles.
- Tous les appareils électroniques (gsm , mp3, psp ...) sont interdits du début de l'entraînement ou du match (entrée au vestiaire) à la fin de celui-ci (sortie du vestiaire) . Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Suite à une carte jaune ou rouge consécutive à un comportement exagérément agressif ou antisportif vis-à-vis d'un partenaire, d'un adversaire, de l'arbitre ou du public, l'entraîneur fera rapport des faits au Coordinateur qui évaluera si d'autres mesures doivent être prises ou non à l'égard du joueur concerné.

Un club qui n'a pas le souci ou la volonté de faire respecter ces valeurs fondamentales est un club condamné à vivre dans la médiocrité. Le football est un sport d'équipe qui doit favoriser et développer certaines qualités humaines. La force morale d'une équipe, d'un club, réside dans son équilibre, son état d'esprit, sa solidarité, sa confiance en lui et dans le plaisir à se retrouver ensemble.

Vous avez choisi de votre plein gré de vous inscrire au Péruwelz FC et vous vous engagez donc à respecter toutes ces valeurs.